



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 26 août 2022

**DDT 77/STAC**  
**Unité Instruction et Conseil ADS**  
**MEAUX**  
**A l'attention de**  
**Madame Elisabeth Goncalves**

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 19 juillet 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 478 22 00005, déposée par M. Jean-François DELAITRE, pour la construction d'un hangar agricole et la démolition-reconstruction d'un autre hangar agricole avec couverture en panneaux photovoltaïques, sur le territoire de la commune d'Ussy-sur-Marne

La commission s'est réunie le jeudi 27 août 2022 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

**La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.**

**M. Jean-François DELAITRE est exploitant agricole actif et son projet est reconnu nécessaire à l'activité agricole.**

**La commission apprécie le fait de reconstruire un hangar sur l'emplacement d'un hangar vétuste, ce qui limite la consommation d'espaces agricoles.**

DDT de Seine-et-Marne  
288, avenue Georges Clemenceau  
Parc d'activités  
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU